



JOURNAL HUMORISTIQUE

ABONNEMENT — UN AN, 50 Centins

H. BERTHELOT, Redacteur

A. P. PIGEON, ADMINISTRATEUR
No 1786 Rue Ste-Catherine

Le Conte de Monto-Christin

Pauvre Roman
Pour la Classe Pauvre
Par un Pauvre Auteur.

CHAPITRE IX
LE VERDICT

Les témoins à charge, les deux agents de police, racontent à la Cour comment ils ont trouvé au domicile de Monto-Christin les chaussures volées. Ils déclarent que le prisonnier n'a pas rendu un compte satisfaisant de la manière dont les articles volés étaient arrivés en sa possession.

La parole est ensuite donnée à la défense.

Les avocats, par pitié pour un malheureux sans le sou, convaincus de son innocence, plaident sa cause *Gratis pro Deo*.

Ils ne produisent comme témoins que le père Sanslanippe, Cunégonde et Dépatie le Trou, un ami de la famille.

Malheureusement le vieux Thomas est arrivé dans la boîte ivre comme un templeur.

Le juge le réprimande vertement et déclare qu'il n'est pas en état de donner un témoignage devant la cour.

Le vieux sort de la boîte, fait un faux pas dégraffe sa jambe de bois et tombe sur le parquet.

Cunégonde est appelée à donner sa déposition.

C'est la première fois qu'elle paraît devant une cour de justice.

En voyant son cousin à la barre des criminels, l'émotion la gagne à tel point qu'elle ne peut articuler une parole entre ses sanglots.

Le juge essaie de la rassurer en lui disant qu'elle n'a rien à craindre et qu'elle sera protégée par la cour.

Cunégonde commence sa déposition, mais elle ne tarde pas à s'embrouiller dans son discours.

Pendant la transquestion elle ne sait comment répondre aux paroles insidieuses de la couronne. Tout ce qu'elle peut dire, c'est que son cousin est innocent.

Dépatie le Trou entre dans la boîte. Il jette un regard sur le prisonnier. Ce regard est chargé de haine.

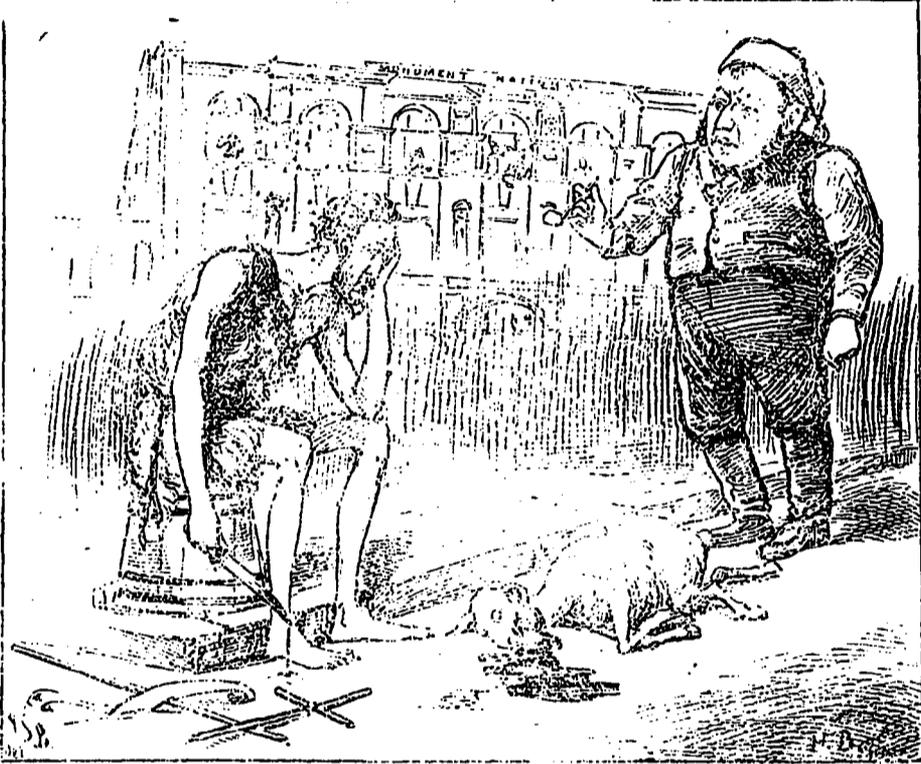
Il baisse ensuite les yeux et pose hypocritement les deux mains sur les bords de la boîte.

Son témoignage fut un coup de foudre pour la défense. Il répudia tout ce qu'il avait déclaré avant le procès aux avocats du prisonnier.

Il jure qu'il était présent dans la chambre du vieux Sanslanippe lorsque Monto-Christin est arrivé avec le sac contenant les chaussures volées. Le prisonnier lui avait demandé de trouver un acheteur pour la marchandise.

Le témoin alors tourne ses yeux vers l'accusé et examine sur sa physionomie l'effet de cette dernière déclaration.

Le greffier de la Couronne leur dit :



CE PAUVRE ST-JEAN-BAPTISTE

La Débauche. — Mon cher patron vous avez l'air bien chéti cette année. On dirait que vous êtes époitriné. Pourquoi avoir tué votre petit mouton ?

St-Jean-Baptiste. — Ne m'en parlez pas. Je suis réduit à la plus grande misère. Les Canayens me maganne. J'ai été obligé de tuer mon mouton pour le manger. Autrefois le jour de ma fête on me célébrait avec une grande pompe, aujourd'hui ce n'est plus qu'avec des seringues. Hélas ! Je ne sais pas ce qui va m'arriver maintenant.



CUNÉGONDE ET LE TROU

Le Trou triomphait. Il faisait condamner celui qui lui avait enlevé l'amour de Cunégonde.

Les avocats de la défense en entendant ce parjure dirent à la cour que leur enquête était terminée. Il était inutile pour eux d'adresser les jurés après la déposition extraordinaire du dernier témoin.

Il va sans dire que le substitut du procureur-général fut très véhément dans son réquisitoire contre le prisonnier.

L'adresse du juge ne fut pas longue. Il fit une courte analyse de la preuve de la Couronne et en déduisit les conséquences les plus désastreuses pour la cause de Monto-Christin.

Les jurés entrèrent dans la salle de délibérations et en sortirent cinq minutes après.

Une pâleur cadavéreuse était répandue sur la figure du prisonnier. Il serrait convulsivement les rebords de la barre.

Les jurés répondirent à l'appel de leurs noms.

Le greffier de la Couronne leur dit :

Messieurs les jurés, êtes-vous d'accord sur votre verdict ?

— On répond le président des jurés.

— Que dites-vous, messieurs, dit le greffier, trouvez-vous le prisonnier à la barre coupable en la manière et forme portées en l'indictment ou non coupable ?

— Coupable, répond le jury.

— Écoutez, messieurs, comment la cour va enregistrer votre verdict. Vous dites que vous êtes tous d'accord et que vous trouvez le prisonnier à la barre coupable en la manière et forme portées en l'indictment et ce vous le dites tous.

— On, répondent les jurés.

Les petits jurés sont congédiés et le juge voyant qu'il n'y avait pas d'autres causes sur le calendrier se dispose à prononcer la sentence.

Le greffier de la cour dit au prisonnier :

— Avez-vous quelque chose à dire à la cour avant que votre sentence soit prononcée ?

— On, dit le prisonnier d'une voix hésitante et brisée par l'émotion. Monsieur le juge, Votre Honneur, le dernier témoin s'est parjuré. Je ne connais pas cet homme-là. Je ne lui ai jamais parlé. Je suis innocent comme le veau qui vient de naître. Je remercie mes avocats pour leur bonté. Je n'ai plus rien à dire.

Le juge toussa, rajusta ses lunettes et levant les yeux vers le prisonnier :

— Prisonnier, dit-il, après un procès équitable pendant lequel vous avez été défendu par des avocats habiles, vous avez été trouvé coupable de recel. La

preuve contre vous était tellement accablante que vos avocats eux-mêmes n'ont pas voulu adresser le jury. Le verdict dans votre cause est basé sur une preuve légale des plus concluantes. Comme c'est votre première offense la Cour est disposée à se montrer clément envers vous. La sentence est que vous soyez emprisonné aux travaux forcés dans la prison commune de ce district pour le terme et espace de six mois.

En entendant cette sentence le cœur de Monto-Christin lui monta à la gorge il éprouva un halètement dans la poitrine, ses yeux se fermèrent et il tomba en syncope entre les bras de deux gardes de la prison.

Cunégonde n'était pas restée en cour pour entendre le verdict. Elle avait été obligée de reconduire son père à sa résidence parce qu'il était trop gommé pour s'y rendre seul.

Après avoir repris ses sens Monto-Christin fut descendu dans le sous-sol du palais de justice où on l'enferma dans une cellule.

Quelques minutes après il montait dans la voiture cellulaire de la prison qui partit au grand trot de ses deux chevaux.

Dix minutes plus tard il était rendu à l'hôtel Vallée où on lui enleva ses loques de la Petite Misère et sa blouse de "télégraphe" pour lui faire revêtir la livrée de la prison.

Son nom avait été au préalable enregistré dans le livre d'érou. Il ne s'appelaient plus Monto-Christin mais le No 113.

Avant de l'installer dans sa cellule on lui fit subir une nouvelle humiliation, en l'obligeant de prendre un bain.

Un garde lui coupa les cheveux et lui donna la coupe à la mode dite à la Pompadour ; opération qui lui aurait coûté 25 centins chez n'importe quel de nos coiffeurs.

Il était dans sa cellule depuis une couple d'heures lorsqu'on annonce le souper.



LA "SKELLY"

La pièce de résistance était une gamelle de "skelly" autrement dit de la soupe sur laquelle il remarquait quelques traces de mélasse. Un chat en aurait eu peur. Le tout devait être arrosé d'une tasse de thé. Ce thé n'était pas assez fort pour lui causer une insomnie en dégraffant ses nerfs. Les autorités de l'hôtel Vallée ont l'habitude de veiller à ce que leurs prisonniers aient un régime alimentaire conforme aux lois de la saine hygiène.

Comme huit heures sonnait au cadran de l'église de Molson, Monto-Christin était enfermé dans sa cellule.